

**DEPARTEMENT de la HAUTE-LOIRE
COMMUNE de SAINT-PREJET -D'ALLIER**

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de St Préjet d'Allier,

Vu le Code des Communes article L122.11.

**Vu la délibération en date du 21 mars 2008 par laquelle le Conseil Municipal a
procédé à l'élection des Adjoints.**

**Vu la délibération du 21 mars 2008 par laquelle le Conseil Municipal a créé et
installé les commissions municipales.**

A R R E T E

Article 1^{er}: Il est consenti délégation de signature à Monsieur Roland PEPIN, pour
établir le procès verbal de constatation de l'état d'abandon de concession au cimetière.

Article 2 : Les dispositions du présent article sont applicables aussitôt.

Le présent arrêté sera :

- Inséré dans le registre des arrêtés municipaux.
- Transmis à Mr le Sous Préfet de la Haute-Loire.

Fait à St Préjet d'Allier le 27 mai 2008.

Le Maire :

Jean Claude MOREL